



Le Bâtonnier

PERSONNEL

Maître Hélène CLEMENT

Avocat - 296

N/REF. 1007368 - CD/FP

ATTESTATION

Je soussigné, Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de STRASBOURG, atteste par la présente que Maître Hélène CLEMENT, née le 28/05/1992 à SARREGUEMINES (57), a prêté le serment d'Avocat le 22/01/2019 devant la Cour d'Appel de COLMAR, et qu'elle est inscrite au Tableau de l'Ordre des Avocats au Barreau de STRASBOURG depuis le 22/01/2019.

Maître Hélène CLEMENT exerce la profession d'Avocat au Barreau de STRASBOURG depuis le 22/01/2019.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Strasbourg, le 23 Janvier 2019

Christophe DARBOIS,
Bâtonnier de l'Ordre.



Le Bâtonnier

PERSONNEL
Maître Hélène CLEMENT
Avocat - 296

Strasbourg, le 18 Février 2019

N/Réf. 1007368 - CD/FP
Concerne : Assermentation

Ma Chère Consoeur,

J'ai le plaisir de vous adresser sous ce pli copie du procès-verbal d'assermentation en date du 22 janvier 2019.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de me croire,

Votre bien dévoué,

Christophe DARBOIS,
Bâtonnier de l'Ordre.

P.J. : Procès-verbal d'assermentation

COUR D'APPEL DE COLMAR

S. 2565

PROCÈS-VERBAL D'ASSERMENTATION DES AVOCATS

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux janvier à onze heures, la cour d'appel de Colmar, composée de :

- Madame JARNO, première présidente,
- Madame PANETTA, présidente de chambre,
- Madame MARTINO, présidente de chambre,

Le siège du Ministère Public était occupé par :

- Monsieur LALLEMENT, procureur général,

avec l'assistance de Madame SEYLER, directrice principale des services de greffe judiciaires de la cour d'appel

Etaient également présents :

- Maître WETZEL, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Colmar
- Maître VONFELT, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Mulhouse
- Maître DARBOIS, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Strasbourg
- Maître JAUTZY, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saverne
- Monsieur le bâtonnier WIESEL, avocat à la cour, secrétaire général de l'ERAGE

s'est réunie pour recevoir le serment de :

Barreau de COLMAR

- Madame LEPINAY Eulalie
- Monsieur LIPSYK Uriel
- Madame LURATI Justine
- Madame POLIDORI Marion

.../...

Barreau de MULHOUSE

- Madame BARDOL Sarah
- Madame BOOS Candice
- Monsieur BOOS Romain
- Madame COMERT Alev
- Madame DHRISS Nora
- Madame LAIZET Pauline
- Madame MAIGNAN Coralie
- Madame MOEHRMANN Aline
- Madame OULAD HAMMOU Sofia
- Monsieur REIN Pierre
- Madame SIMSEK Nil

Barreau de SAVERNE

- Madame FREY Camille

Barreau de STRASBOURG

- Monsieur ALTEIRAC Nicolas
- Madame BALAKIROUCHENANE Vidya
- Madame BAUMEISTER Cindy
- Monsieur BERTON Guillaume
- Madame BEYSANG Méline
- Monsieur BOSSELUT Timothée
- Madame BOUDOT Maêva
- Madame BRILLAT Manuela
- Madame BRISWALTER Anne
- Madame BRUKHNOVA Karyna
- Monsieur CHAVKHALOV Zelimkhan
- Madame CINCONZE Chloé
- Madame CLEMENT Hélène
- Madame DE BAILLIENCOURT dit COURCOL Clarisse
- Madame DE PAEUW Hélène
- Madame DURGUN Aysel
- Madame EMILE Clélie
- Monsieur ERKEL Jean
- Madame GRISEY Léa
- Madame JULIAC-DEGRELLE Lisa
- Monsieur KARAKACAK Cemali
- Monsieur LIBLIN Benjamin
- Monsieur MAILLARD Georges-Frédéric
- Monsieur METZGER Xavier
- Madame MINET Anne-Clémence

- Monsieur PERRIN Nicolas
- Madame PERRIN Valentine
- Madame POUGET Cécile
- Monsieur PRIMUS Matthieu
- Madame ROMMELAERE Anaïs
- Madame RUDLOFF Léa
- Madame SCHNOEBELEN-STEFFAN Marie
- Monsieur SEYLLER Thierry
- Madame SNOECKX Hélène
- Madame THEVENOT Laura
- Madame VIOLANT Camille
- Madame WEBER Sandra
- Madame WURTH Naomi

avocats, présentés par Monsieur le bâtonnier WIESEL en qualité de secrétaire général de l'ERAGE.

Monsieur le procureur général a pris ses réquisitions et a demandé qu'il plaise à la cour de recevoir leur serment.

sur quoi, Madame la première présidente a lu la formule du serment ainsi conçue :

“Je jure comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité”.

Et les avocats susnommés, se tenant debout et la main droite levée, ont répondu chacun à l'appel de leur nom :

“JE LE JURE”

Madame la première présidente a donné acte à Monsieur le procureur général de ses réquisitions et aux avocats du serment qu'ils viennent de prêter, ordonnant que du tout procès-verbal soit dressé.

Dont procès-verbal qui a été signé par Madame la première présidente et Madame la directrice principale des services de greffe judiciaires, les jour, mois et an que dessus.



Signé: JARNO- SEYLER

Pour copie conforme

Le Greffier





9385-004094-2-3

MEMENTO FISCAL

VOTRE ACTIVITE

SIRET	847703451 00017
Date de création	23/01/2019
Forme juridique	Profession libérale (code : 1500)
Dénomination	CLEMENT HELENE
Activité principale	Avocat, avoué, conseil fiscal ou juridique (code : 69101)
Date de clôture de l'exercice	31/12
Adresse de votre activité	65, AV DES VOSGES 67000 STRASBOURG

VOS OBLIGATIONS FISCALES

TYPE D'IMPOT

REGIME D'IMPOSITION

BNC - Bénéfices non commerciaux	SPECIAL - Régime spécial des bénéfices non commerciaux Numéro (ROF) : BNC1
TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	RFB - Franchise en base Numéro (ROF) : TVA1
CFE - Cotisation foncière des entreprises	VLF LIB - Valeur locative foncière des libéraux Numéro (ROF) : CFE1

VOS SERVICES

impots.gouv.fr

Service en ligne

impots.gouv

Les entreprises ayant l'obligation de télédéclarer leur TVA et leur déclaration de résultats, de consulter en ligne leurs avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de télépayer leurs principaux impôts (TVA, Impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires (TS), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE)), vous êtes invité à créer votre compte sécurisé dans l'espace professionnel du site impots.gouv.fr

Le site impots.gouv.fr vous permet également de :

- vous informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances et des comptes publics;
- consulter votre compte fiscal (message d'information, consultation des déclarations, des avis de CFE et des paiements, gestion des comptes bancaires);
- déclarer la TVA, les déclarations de résultats, la CVAE;
- payer la TVA, l'IS, la CFE, la CVAE, la TS et la taxe foncière (TF);
- effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA ou un remboursement de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres Etats membres;
- obtenir une attestation fiscale en temps réel : les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace professionnel l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre Impôt Service : 0810 46 76 87
(prix d'un appel local)

Un service téléphonique est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

Votre Service des Impôts des Entreprises

SIE de STRASBOURG EST CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
35 AVE DES VOSGES
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 52 48 57. Courriel : sie.strasbourg-est@dgfip.finances.gouv.fr

URSSAF D'ALSACE

2112C 680

67945 STRASBOURG CEDEX 9
www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

TEL 3957 DE 09H00 A 17H00 (0,12
EUROS TTC/MIN)
2207

RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 292055763131208

N° Siret 84770345100017

N° Compte 427 321546889 5

Page 1/2 2207

A SCHILTIGHEIM, le 28 Janvier 2019

U680-290119-201274-006782-2/2-006228-012/377 3/190128-D0/PI01L00-00

MME CLEMENT HELENE
AVOCAT
65 AV DES VOSGES
67000 STRASBOURG

Madame,

Vous trouverez ci-dessous votre échéancier 2019 correspondant à vos cotisations sociales personnelles obligatoires 2019, calculées de façon provisoire sur la base forfaitaire applicable aux assurés en début d'activité.

Le montant de ces cotisations sera régularisé dès que vous aurez effectué la déclaration de vos revenus 2019.

Pour le paiement de ces cotisations, vous recevrez chaque trimestre un avis d'appel.

Par ailleurs, le montant de vos cotisations 2020 sera calculé, à titre provisoire, sur cette base forfaitaire. Vos premières échéances provisionnelles 2020 seront égales à 1/12ème ou ¼ du forfait annuel en fonction de la périodicité de paiement que vous aurez choisie. Elles seront ajustées dès que vous nous aurez déclaré votre revenu de 2019. Enfin, elles seront calculées à titre définitif en 2021, lorsque vous nous aurez déclaré votre revenu de 2020.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers au 3957.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur

CALENDRIER DE VOS COTISATIONS 2019

Dates	Montants
5 février 2019	0
5 mai 2019	234
5 août 2019	234
5 novembre 2019	335*
TOTAL	803 €

* Dont contribution à la formation professionnelle 2019 : 101 euros.

MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DE VOS COTISATIONS PERSONNELLES

MONTANTS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES COTISATIONS 2019

	Montant
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	Forfait début d'activité

DÉTAIL DU MONTANT DE VOS COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES 2019

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	MONTANT DÉ
Maladie	7 236	⁽¹⁾ 6,50	0	-	-	0
Allocations familiales	7 236	⁽²⁾ 3,10	0	-	-	0
Contribution formation professionnelle 2019	40 524	0,25	101	-	-	101
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	7 236	9,70	702	-	-	702
				TOTAL		8

1. Si vos revenus sont inférieurs à 44 576 €, le taux est dégressif.
2. Si vos revenus sont inférieurs à 56 734 €, le taux est compris entre 2,15% et 3,10%.
3. Dont 492 euros déductibles fiscalement.